

Mercredi 22 novembre 2023

## Appel à projets 'Rouen réinvente son patrimoine' : le projet de l'église Sainte Croix des Pelletiers sera relancé

En 2019, la Ville de Rouen a lancé un appel à projets afin de faire vivre quatre églises qui ne sont plus consacrées au culte (Saint-Pierre du Chatel, Saint-Nicaise, Saint-Paul et Sainte Croix des Pelletiers), et ainsi préserver le patrimoine. Dans ce cadre, un projet avait été retenu pour l'église Sainte Croix des Pelletiers. La Ville a été informée ces derniers jours de la décision des porteurs de renoncer à leur projet, faute d'un financement bancaire. La Ville en prend acte et relancera un nouvel appel à projets pour l'église Sainte Croix des Pelletiers.

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Fatima EL KHILI, Adjointe au maire en charge de l'urbanisme et du patrimoine bâti et Elizabeth LABAYE, Conseillère municipale déléguée au patrimoine :** « *La Ville de Rouen investit fortement pour entretenir et restaurer son patrimoine, qui est une source de fierté pour tous les Rouennais et un moteur de notre candidature pour être Capitale européenne de la culture en 2028. Elle y consacre des moyens importants, à l'image de la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen. Un appel à projets avait été lancé en 2019 pour offrir une seconde vie à quatre de nos églises, dont l'église Sainte-Croix des Pelletiers. Avec le retrait du lauréat de cet appel à projets, faute d'un financement bancaire, nous relancerons un nouvel appel à projets dans le premier semestre de l'année 2024, pour permettre à ce joyau de notre patrimoine qu'est l'église Sainte-Croix des Pelletiers de connaître une deuxième vie !* »

L'Eglise Sainte-Croix des Pelletiers, désacralisée depuis la Révolution française et inscrite aux Monuments historiques depuis 1928, est d'une superficie totale de 759 m<sup>2</sup>. Proche du Vieux Marché, elle a été acquise par la Ville en 1994 et fut un lieu de la vie locale jusqu'en 2015.

Suite à l'appel à projets 'Rouen réinvente son patrimoine', c'est le projet présenté par Pascal GIVON, Edouard LAUBIES, Céline BERVILLE, Yohan CHUBERT, Franck PONSEEL, qui avait été retenu. Il était axé sur le coworking et le coliving, alliant restauration (halle gourmande), espace public et espace évènementiel. Malheureusement, les lauréats retenus en 2019 viennent d'informer la Ville de leur décision de renoncer au projet.

Un nouveau cahier des charges sera rédigé afin de lancer un nouvel appel à projets. Il prendra en compte les spécificités propres à ce site. Il respectera les règles liées au statut de lieu historique appartenant au domaine patrimonial, inscrit ou classé, en associant les services de l'Etat (DRAC et ABF – Architectes des Bâtiments de France) à sa rédaction.

Cet appel vise à susciter des projets susceptibles d'apporter attractivité et vie dans le quartier du Vieux Marché, ainsi qu'à permettre l'éclosion d'idées nouvelles afin de mettre en valeur, de manière originale ce lieu si particulier. L'objectif est de lui donner un nouvel avenir, de le confier à des porteurs de projet qui assureront sa valorisation et sa restauration dans le respect de ses qualités patrimoniales, tout en mettant en valeur sa potentialité.